

### Fiche action 11 Habitat innovant

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 31)

**Inciter l'innovation pour répondre aux attentes des ménages, favoriser la solidarité et la mixité, respecter l'environnement, abaisser les coûts, créer des espaces s'adaptant progressivement à la perte d'autonomie.**

#### Enjeux

---

Favoriser la recherche de solutions pour améliorer le confort et le bien-être des habitants :

- Encourager les projets expérimentaux proposant une mixité sociale, un programme favorisant la convivialité et la solidarité entre résidents, le brassage intergénérationnel, etc...
- Aider au lancement d'expérimentations ciblées telles que la création de logements qui s'adaptent aux parcours et aux géométries des foyers, à la perte d'autonomie, de manière personnalisée,
- Aider à la conception de nouvelles manières de construire : recherche de nouveaux systèmes constructifs qui permettent de créer des structures évolutives, écologiques, qualitatives, non discriminantes, en lien avec les usages actuels et futurs, réinventer le logement pour développer un habitat adapté aux modes vie (prendre en compte les usages numériques),
- Proposer des solutions passives d'économie d'énergie bien au-delà des réglementations thermiques en vigueur.
- Abaisser les coûts de construction et ainsi permettre des surfaces plus importantes des logements avec des espaces annexes.

#### Mesures proposées

---

Subvention de **6 000€/logement**.

#### Bénéficiaires

---

Les opérations financées doivent être réalisées par des organismes de logement sociaux, associations agréées en matière de logement aidé, sociétés d'économie mixte ayant pour objet statutaire la réalisation de logements aidés, ou les communes ou groupements de communes.

#### Moyens dédiés

---

Enveloppe annuelle **120 000€**